



## Dossier de pré-inscription Collecte des déchets amiantés

Collecte du lundi 19 novembre 2018 de 14h à 18h à Saint Rémy des Monts/Mamers.

**Date limite d'inscription :** Vendredi 9 novembre 2018.

### Identification de l'administré

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
N° de téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

### Type et quantité de déchets à déposer

Dalles vinyles	<u>Quantité :</u>	Plaques	<u>Quantité :</u>
Tuyaux	<u>Quantité :</u>	Canalisations	<u>Quantité :</u>
Ardoises	<u>Quantité :</u>	Tôles	<u>Quantité :</u>
Plaques décoratives	<u>Quantité :</u>	Autres :	<u>Quantité :</u>

### Disponibilités (indiquer un ordre de préférence)

14h-15h  
15h-16h  
16h-17h  
17h-18h

Je reconnais avoir pris connaissance des informations et des conditions fournies par la Communauté de Communes Maine Saosnois, figurant sur le livret joint, pour une collecte réglementaire des déchets amiantés et m'engage à les respecter.

- Seuls les déchets d'amiante lié sont acceptés,
- La quantité maximum de dépôt autorisée est de 20 m<sup>2</sup> ou ½ m<sup>3</sup> par foyer,
- Les déchets amiantés doivent être pré-filmés/emballés avant l'arrivée en déchèterie,
- La mention « contient de l'amiante » doit apparaître sur le conditionnement.

En cas de non-respect de ces conditions, le dépôt pourra vous être refusé par le gardien.

Date et signature